

ACTUALITÉS p.1

DOSSIER p.2

DES MESURES AGRO-
ENVIRONNEMENTALES
pour les prairies solognotes

LA PAROLE À p.3

BASTIEN LECOMPTÉ
producteur-cueilleur basé à Chémery
(Loir-et-Cher)

ZOOM SUR p.4

LA VALORISATION DES FLEURS
des prairies solognotes

La lettre

Natura

2000 SOLOGNE

N°11 juin 2016

Edito

par François d'Espinay-Saint-Luc

C'est avec le souhait de voir se développer une démarche favorable aux paysages solognotes mais aussi à l'économie locale, que les élus de la Communauté de communes Sologne des étangs (CCSE) se sont prononcés en faveur de la reprise de la maîtrise d'ouvrage de la démarche Natura 2000.

Ce faisant, nous prenons la relève du Pays de Grande Sologne et de son président M. Patrice MARTIN-LALANDE. Un travail remarquable de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement des propriétaires forestiers et communes volontaires dans divers projets de restauration de milieux patrimoniaux a en effet été mené avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Les Chambres d'agriculture ont, quant à elles, œuvré sur le plan agro-environnemental en impliquant des exploitants dans le maintien de prairies d'intérêt européen.

Nous souhaitons aujourd'hui prolonger ces actions modèles, si importantes pour le développement durable de notre territoire. Divers projets dépassent en effet le seul cadre de Natura 2000. Ainsi *Abelles & landes de Sologne*, - qui met en relation des propriétaires forestiers et des apiculteurs - s'inscrit bien plus dans la revalorisation économique de terrains délaissés et la dynamisation de la filière apicole régionale.

D'autres initiatives semblent elles aussi prometteuses : valoriser les plantes médicinales issues de prairies entretenues pour la biodiversité, restaurer les landes via des chantiers bois énergie, réexploiter les « carrés de brémaillles » par le biais de l'artisanat local...

Autant d'initiatives qui, non seulement servent l'économie, mais qui contribuent de plus à préserver une Sologne riche en milieux naturels et en faune sauvage... Sans contraintes excessives pour les acteurs locaux comme trop l'imaginent encore ! Croyez-en mon expérience personnelle.

François d'Espinay-Saint-Luc

Maire de Veilleins,

Elu à la Communauté de communes Sologne des étangs,
Président du Comité de pilotage de la ZSC Sologne.



UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU COPIL !

À l'occasion de la réunion du comité de pilotage du 2 mars dernier à Neung-sur-Beuvron, la Communauté de communes de la Sologne des étangs a été élue maître d'ouvrage de l'animation de la Zone spéciale de conservation (ZSC) Sologne. À la tête de l'instance siège désormais François d'Espinay-Saint-Luc (voire éditorial ci-contre).

Compte-rendu intégral : <http://sologne.n2000.fr/> > Participer en Sologne > Espace de téléchargement.



BON DÉBUT POUR ABEILLES & LANDES DE SOLOGNE !

L'objectif de 10 mises en relation de propriétaires forestiers et d'apiculteurs pour 2016 est en passe d'être atteint. Une belle preuve de l'intérêt porté à la démarche par l'ensemble des parties prenantes. Ces partenariats visent à être multipliés dans les années à venir pour valoriser et entretenir toujours plus de landes solognotes.

http://sologne.n2000.fr/abeilles_landes



DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

POUR LES PRAIRIES SOLOGNOTES

Testées en 2015 en Sologne des étangs, les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) viennent d'être élargies pour trois ans à l'ensemble de la Sologne. À quoi servent ces aides et comment y souscrire ?

Préserver des milieux remarquables

Le déclin de l'élevage conduit à l'abandon des pâturages et des prairies de fauche, qui, lorsqu'ils sont gérés de façon extensive, comportent une biodiversité extraordinaire. Maintenir des élevages viables et respectueux de l'environnement est l'un des challenges à relever en Sologne. Les MAEC y contribuent via des mesures :

- **Systèmes, qui encouragent le maintien de bonnes pratiques à l'échelle des exploitations**
- **Parcellaires, qui indemnisent l'entretien de prairies d'intérêt européenne**

Ces deux mesures peuvent être couplées entre elles sous certaines conditions.

Mieux connaître ses prairies

Environ 200 ha de prairies d'intérêt européen déclarées à la PAC ont été répertoriés par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). Toutes ne sont pas cartographiées ! Agriculteurs, si vous n'avez pas déjà contractualisé, renseignez-vous auprès de la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher et sollicitez, si besoin, une expertise de vos parcelles pour choisir les mesures adéquates auxquelles souscrire en 2017.

Retard de fauche et faible pression de pâturage...

Ces modes de gestion sont privilégiés dans le cadre des mesures parcellaires car ils maintiennent la biodiversité des prairies répertoriées. Ils donnent droit à une aide de plus de 200 € / ha / an pour les prairies de fauche et près de 96 € / ha / an pour les prairies pâturées.

Pour la mesure système herbagère, au cahier des charges plus souple, la composition floristique des prairies doit rester stable durant la période d'engagement. Un diagnostic des prairies doit être fait par l'agriculteur pour connaître l'éligibilité de ses parcelles. Celui-ci sert de référence : les plantes identifiées doivent pouvoir être retrouvées à l'issue des 5 ans. Une autre mesure système est proposée et concerne les exploitations en polyculture élevage avec moins de 80% d'herbe dans la Surface Agricole Utile (SAU). Plusieurs critères sont à respecter, notamment l'autonomie alimentaire et la gestion des produits phytosanitaires.

Pour plus d'information, contacter **Amandine Plaire**, conseillère à la chambre d'agriculture du Loir-et-Cher et coordinatrice du projet agro-environnemental sur la Sologne : amandine.plaire@loir-et-cher.chambagri.fr
02.54.55.20.16

Agriculteur en formation MAEC au mois d'avril dernier.

... BASTIEN LECOMPTE,
PRODUCTEUR-CUEILLEUR
BASÉ À CHÉMERY (LOIR-ET-CHER)



U Ce jeune solognot s'est lancé dans la cueillette de plantes sauvages dites « simples », bien qu'il ne soit pas toujours aisé d'accéder à la ressource... La possibilité offerte par Natura 2000 d'établir des partenariats avec des propriétaires privés l'enthousiasme.

Comment en êtes-vous venu à vous intéresser aux plantes ?

Je me suis passionné pour les végétaux et leurs usages à l'occasion de ma formation en horticulture. C'est ce qu'on appelle l'ethnobotanique. C'est un vaste et récent sujet d'étude. Je me suis formé progressivement, grâce à des livres et à des praticiens que j'ai rencontrés.

Quand avez-vous commencé à cueillir ?

J'ai démarré en cultivant des espèces médicinales : Mélisse, Onagre, Hysope... Je faisais des infusions pour mon propre usage. Puis j'ai commencé à cueillir des plantes sauvages il y a 5 ans. À petite échelle car ça reste une activité complémentaire. À côté, je suis ouvrier viticole...

Où cueillez-vous et comment cela se passe-t-il avec les propriétaires des terrains ?

Je cueille un peu partout, même si je ne connais pas les propriétaires... L'accueil est rarement cordial mais, une fois les explications données, je suis souvent surpris. Les gens me disent « pourquoi pas, allez-y ». Cela ne les dérange pas dans la mesure où je ne procède pas à des récoltes industrielles et où j'interviens en dehors de la période de chasse. Je cueille en effet d'avril à septembre - bien que cela puisse démarrer un peu plus tôt pour les bourgeons de pins. Ils sont plutôt curieux et amusés. Il est clair que la connaissance de l'usage des plantes spontanées locales est en bonne partie perdue...

Voyez-vous un intérêt à signer une convention de cueillette avec des propriétaires privés ?

Oui. Cela serait très profitable pour l'activité de cueillette et sa pérennité. Et puis c'est incontournable vis-à-vis du respect du droit de propriété et des règles de vivre ensemble. C'est intéressant en termes d'échanges humains ainsi que pour la valorisation d'un patrimoine naturel qui nous est commun.

Par rapport à la conservation de ce patrimoine justement, comment voyez-vous la démarche Natura 2000 ?

Je suis partagé. D'un côté cela peut faire évoluer certaines pratiques et il y a un intérêt collectif à mieux connaître la biodiversité. Mais d'un autre côté, la démarche me semble loin du terrain. La mise en œuvre n'est pas comprise. Quelles sont les contraintes ? Y a-t-il un intérêt pour les usagers ? L'information, on ne la trouve que si on est volontaire pour la chercher et pour en comprendre les tenants et les aboutissants.

Que préconisez-vous alors ?

Relancer une économie locale ! La visibilité

à court terme pour nos agriculteurs a des répercussions catastrophiques. Le choix d'une production de qualité, plus naturelle, fait certes son chemin. Mais en même temps, la nécessité de produire est toujours là. On ne peut pas faire correctement les deux avec aussi peu de prix rémunérateurs. C'est un frein psychologique et technique énorme pour évoluer vers des pratiques meilleures...

La demande en plantes n'est-elle pas justement en hausse ?

Oui, et il y a beaucoup à faire pour que cela se fasse dans le respect des ressources et des milieux. Les cueillettes proviennent souvent de massifs connus, répertoriés et qui subissent une forte pression, dans des zones vidées de leur population par la déprise agricole et pastorale. L'enjeu de notre profession va être d'encadrer tout cela et de valoriser au mieux ces territoires, en y faisant vivre des gens. L'élaboration d'une charte des bonnes pratiques, une labellisation et des partenariats avec les propriétaires des terrains nous aideront sûrement.

Merci à B. Lecompte.



Prairie fleurie au sein d'une propriété solognote

Zoom sur

LA VALORISATION DES FLEURS DES PRAIRIES SOLOGNOTES

Certaines prairies classées d'intérêt européen par Natura 2000 offrent une véritable pharmacopée. Voici donc un intérêt supplémentaire pour les conserver, alors même que l'usage des plantes à des fins médicinales ou simplement pour le bien-être connaît un essor.

Une ressource à sauvegarder

À l'image de l'aspirine (acide salicylique) contenu dans l'écorce de saule, de nombreuses plantes de prairies fleuries possèdent des vertus médicinales. Mais le maintien de cette flore est souvent lié à des modes de gestion difficiles à pérenniser sans aides financières dans un contexte de déprise agricole.

La cueillette : une aubaine pour la conservation ?

Certains font cependant le choix de bénéficier de mesures agro-environnementales (cf. page 2). Sur ces prairies, pourquoi ne pas développer une activité complémentaire de cueillette de plantes, certifiée bio qui plus est ? Voici sans aucun doute un levier supplémentaire pour motiver leur conservation sur le long terme. Reste à structurer la filière...

Un essai grandeur nature

Un travail mené en collaboration avec une entreprise spécialisée dans la distribution de tisanes haut-de-gamme a démarré cette année pour développer des cueillettes sur des prairies solognotes gérées pour la biodiversité. S'appuyant sur des cueilleurs locaux, les récoltes feraient l'objet d'une convention avec les propriétaires des terrains concernés, fixant les modalités de mise en œuvre et les contreparties. Une façon de garantir l'accès à la ressource dans de bonnes conditions et d'en assurer la bonne gestion.



- **Nom commun :**
Bétoine officinale
- **Nom Latin :**
Stachys officinalis
- **Parties Utilisées :**
Feuilles
- **Propriétés :**
Stomachique, expectorante, purgative, astringente, cicatrisante.



- **Nom commun :**
Carvi verticillé
- **Nom Latin :**
Trochardis verticillatum
- **Parties Utilisées :**
Feuilles
- **Propriétés :**
Digestive, dépurative, stimulante, diurétique.



- **Nom commun :**
Reine des prés
- **Nom Latin :**
Filipendula ulmaria
- **Parties Utilisées :**
Feuilles
- **Propriétés :**
Anti-inflammatoire, antalgique, diurétique.

Pour plus d'informations, contacter l'animateur Natura 2000 Sologne (cf. coordonnées ci-dessous).

Site Web <http://sologne.n2000.fr>

CONTACT :

Grégoire Thauvin
Chargé de mission
Natura 2000 Sologne
CRPF Ile-de-France / Centre
gregoire.thauvin@crpf.fr
Tél : 02 38 53 65 10

Publié par :
Le centre régional de la propriété forestière
d'Ile-de-France et du Centre-Val-de-Loire
43 rue du Bœuf St-Paterne - 45000 ORLÉANS
Tél : 02.38.53.07.91
www.crpf.fr/ifc
Directeur de publication : E. de Magnitot
Rédaction : Grégoire Thauvin
ISSN : 2112-7883
Dépôt légal : Juin 2016

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.

Imprimé sur :
papier PEFC par l'Imprimerie Rochelaise
Rue du pont des Salines - BP 197
17006 LA ROCHELLE cedex 1

